

### Décisions récentes relatives aux fonctionnaires

- **prime** : pas de nouvelle de la prime exceptionnelle pour les fonctionnaires ayant continué à assurer leur service pendant la période de confinement. Darmanin fait ses comptes : il calcule combien de jours de congés il devra voler aux uns pour financer la prime des autres !

- **congés** : d'après le Directeur, la Direction Générale cherche à être en cohérence avec le Secrétariat Général du Ministère. Les instructions nationales arriveront dans le courant de la semaine prochaine. La Direction a bien reçu nos questions transmises par écrit sur l'application de cette ordonnance. Elle les partage et en a aussi de nombreuses : le sort des jours de report non pris ; le maintien ou non de l'autorisation d'absence exceptionnelle ; l'application du prorata en fonction du nombre de jours en ASA ; l'application de la différenciation entre jours d'ARTT et jours de congés ; l'appréciation du télétravail ; la prise en compte ou pas des jours de maladie, etc, etc...

Quelles que soient les décisions nationales, la Direction a rappelé l'importance de la codification des jours dans Sirhius. Le service des RH est en train de revoir cette codification pour chaque agent, afin de fiabiliser les données.

Sur le sujet des congés, le Directeur s'est lancé dans un long monologue dont nous avons eu grand peine à trouver le fil conducteur. Pendant un bref moment, il nous a même semblé que le DDFIP cherchait à justifier le vol de jours de congés, envisagé par l'administration, en se livrant à un début de panégyrique sur l'action gouvernementale dans cette crise. Mais nous avons certainement du mal comprendre.

Rappelons qu'en cas d'application stricte de l'ordonnance gouvernementale, le vol des congés/jours d'ARTT pourrait représenter, pour les agents ayant été placés en ASA pendant tout le confinement : 5 jours d'ARTT + 5 jours de congés + 2 jours de fractionnement (pour les agents qui, du fait du vol de 10 jours, n'auraient plus assez de jours pour constituer les jours de fractionnement) + 1 ou 2 jours d'ARTT (un jour d'ARTT sera supprimé par tranche de 19 jours passés en ASA au titre de l'application des accords sur la réduction du temps de travail) = 13 ou 14 jours. Auxquels pourraient s'ajouter les jours de report 2019 non pris au 30 avril, voire l'autorisation spéciale d'absence d'une journée qui nous est généreusement octroyée depuis quelques années et qui pourrait disparaître pour 2020.

Certains malades du COVID se font intuber. Pour les fonctionnaires, il faudra juste changer une voyelle.

Lors d'une récente audio-conférence avec les syndicats, le Directeur Général avait prôné une application mesurée de l'ordonnance sur les congés des agents. Et une grève mesurée, Monsieur Fournel, en pleine campagne déclarative et en plein déconfinement, ça vous tente ?

### Fond de soutien aux entreprises

Le dispositif a nécessité la mise en place d'une cellule dédiée, intervenant à distance en appui des SIE, pour les mels complexes et appels. Les anomalies sur les versements sont retraitées par les agents de la BDV et un auditeur en renfort (anomalies administratives, mauvais SIREN, mauvais RIB).

### Dialogue social à distance

La Direction nous a confirmé qu'un CTL se tiendra dans la Vienne le lundi 11 mai. Sa tenue par audio-conférence est confirmée à 99 %, même si, en raison du déconfinement prévu ce jour-là, l'hypothèse de le tenir en salle de réunion n'est plus impossible. L'ordre du jour devrait être limité (on l'espère vivement !) aux votes sur les ponts naturels et sur la fusion des SPF. Une nouvelle bouture du PCA (plan de continuité d'activité) devrait également nous être présentée.

Prenez soin de vous, protégez-vous, restez en forme, soyez vigilants sur vos droits, surveillez vos données dans SIRHIUS. En cas de doute, contactez-nous.